

Subvention 2001 à l'Association des Commerçants de l'Île de France

M. LE MAIRE, Rapporteur : Un protocole d'accord pour le développement économique du quartier de Planoise a été signé fin 1996 entre l'Etat, les associations de commerçants de Planoise, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs, la Chambre de Métiers du Doubs et la Ville de Besançon. Il visait à la redynamisation socio-économique du quartier de Planoise.

C'est ainsi qu'on a pu voir se réaliser un nouvel environnement économique, dans un premier temps sur la place Cassin par le rachat de l'ensemble immobilier par la SAIEMB, l'installation de nouvelles enseignes attractives (Intermarché, Malin Plaisir) et la mise en place par la Ville de Besançon du restaurant inter-entreprises - inter-administrations du Parc.

Dans un second temps, des interventions ont eu lieu sur le Centre Commercial de l'Île de France qui ont porté sur la mise en sécurité du centre lui-même par l'arrachement de haies potentiellement dangereuses, la restructuration et l'éclairage du parking, l'ouverture d'un passage facilitant les flux de chalandise et réduisant les zones d'ombre.

Ce travail en partenariat a permis le renforcement des services publics sur le quartier de Planoise et la création d'un bureau de poste dans l'enceinte du Centre Commercial Île de France.

Ces interventions ont été très largement soutenues par l'Etat (2 MF environ), dans un premier temps au titre du protocole FISAC signé le 6 décembre 1996 et dans un second temps au titre de l'appel à projet «prévention, sécurité des commerces en zone sensible», concours national pour lequel la Ville de Besançon a été retenue, qui touche à la fois à l'investissement, au fonctionnement ainsi qu'à la mise en place d'animations commerciales.

Parallèlement, l'Association des Commerçants de l'Île de France a conduit des actions d'animation commerciale ; celles-ci ont touché un public nombreux qui a marqué son intérêt pour le renouvellement de telles initiatives : Foire de la Sainte-Catherine, anniversaire du centre commercial, fête de Noël, etc.

L'Association des Commerçants de l'Île de France souhaite poursuivre en 2001 tant les efforts d'animation engagés que les efforts structurels. Aussi elle sollicite l'aide de la Ville de Besançon pour un montant total de 50 000 F soit 7 622,45 € qui lui permettra d'équilibrer son budget de fonctionnement qui sera consacré à parts égales aux animations commerciales et à parfaire l'éclairage du centre commercial.

Suite à l'avis favorable de la Commission Commerce Artisanat, le Conseil Municipal de Besançon est invité à accorder une subvention de 50 000 F soit 7 622,45 € à l'Association des Commerçants de l'Île de France. Cette somme sera prélevée sur le compte 92.91.6574.30200 qu'il conviendra d'abonder par un transfert d'égal montant depuis le compte 92.91.6042. 30200.

«M. Jean ROSSELOT : Le secteur de l'Île de France est un de ceux qui, en effet, marche le mieux mais il y en a d'autres qui auraient besoin aussi de ce type d'aide, je pense aux commerçants, ils ne sont pas nombreux, ils sont moins nombreux qu'à Île de France, j'entends bien, du quartier de l'Europe...

M. LE MAIRE : Mais on les aide aussi Monsieur ROSSELOT, il y a une association très dynamique au quartier de l'Europe qui était entre autres présidée par Mme GASQ que vous connaissez certainement. Je crois que sur un quartier, lorsqu'il y a la volonté d'agir, nous soutenons. Je dis toujours, vous connaissez la maxime : «aide-toi et la mairie t'aidera». On ne peut rien faire seul mais par contre si les gens mettent en place des actions, nous sommes là pour les aider mais ça ne peut se faire qu'en partenariat».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 14 juin 2001.